



Aménagement des combles d'une copropriété

Par **jacques22**, le **18/02/2016** à **15:43**

Bonjour,

Ayant un appartement au dernier étage, ai-je le droit d'aménager les combles et sous quelles conditions car je présume qu'elles appartiennent à la copropriété.

Merci d'avance.

Par **youris**, le **18/02/2016** à **18:14**

bonjour,

les combles sont sans doute des parties communes de la copropriété, il vous faudrait donc les acheter au syndicat des copropriétaires et obtenir l'autorisation de les aménager par l'A.G. sachant que cela va impliquer la modification à votre charge du règlement de copropriété avec de nouveaux tantièmes de charges.

vous devrez également informer les services fiscaux puisque votre surface habitable sera augmentée.

salutations

Par **jacques22**, le **21/02/2016** à **11:06**

Bonjour et merci pour votre réponse.